

DÉPARTEMENT de la GIRONDE  
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX  
Commune de LORMONT

-----  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du VENDREDI 2 OCTOBRE 2020

L'an **deux mille vingt**, le **vendredi deux octobre**, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par le maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Geoffrey **RUIZ**, Maférïma **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Marouane **ACHRIT**, Céline **BOUTE**, Gemma **VERSCHUUR**, Levent **OZKAN**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÜGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration Maria Del Pilar **RAMIREZ**),  
Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),  
Nicolas **LE BIGOT** (procuration Grégoric **FAUCON**),  
Stéphanie **HARTUNG** (procuration Mathieu **BORDENAVE**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

N° 2020/02.10/11.1

**PISCINE MUNICIPALE :**  
**RECONSTRUCTION – PLAN DE FINANCEMENT - ACTUALISATION**

Madame Maférïma **DIAGNE** est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Olivier MARTIN, conseiller municipal délégué au sport, explique à l'assemblée délibérante que :**

Le plan de financement pour la reconstruction de la piscine doit être mis à jour compte tenu des éléments de contexte qui ont évolué, indépendamment du programme qui lui reste inchangé.

La Ville a fait le choix de faire appel à une procédure de marché public récente, appelée MPPG (Marché Public Global de Performance) qui confie sur concours à un groupement lauréat, la conception, la réalisation et la maintenance de l'équipement.

Ce type de marché vise à engager le groupement lors de la réalisation sur des cibles de performance, garantissant une qualité de réalisation et de fonctionnement de l'équipement.

La complexité de ce type de procédure a nécessité de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécifique pour le montage et le suivi du marché puis du contrat performanciel qui suivra la réalisation.

Par rapport au dernier estimatif transmis en août 2019, il convient d'intégrer les incidences suivantes :

**Sur le coût prévisionnel des travaux :**

\* Actualisation des prix de juin 2018 à janvier 2020 : soit + 0,26 %.

\* Incidence contexte économique local de la région de Bordeaux constaté depuis début 2019 : soit + 2 %.

\* Incidence prix d'une entreprise générale/entreprises lots séparés, dans le cadre d'un MPPG : soit + 3 %.

\* Ajustement coût prévisionnel lié à l'ouvrage « fosse plongée » sous-évaluée : + 500.000 € HT.

Ce qui porterait le coût prévisionnel des travaux à 9,86 M€ HT.

**Sur le coût prévisionnel d'opération :**

\* Augmentation honoraires AMO conduite d'opération remplacé par AMO Performancielle - Exploitation & Maintenance (3,20 % montant des travaux), nécessaire pour la mise en place et le suivi du MPPG.

\* Augmentation honoraires Programmiste pour analyse concours sur APS (Avant Projet Sommaire), dans le cadre du MPPG.

\* Suppression honoraires OPC (Mission d'Ordonnement, de Pilotage et de Coordination d'un chantier) (pris en charge par entreprise générale et frais encadrement MPGP).

\* Ajout honoraires pour pilotage/encadrement mandataire MPGP (1 %).

\* Frais de concours sur APS – indemnité pour 2 équipes (80 % de 15 % des honoraires MOE (Maîtrise d'OEuvre) x 2, soit environ 2 x 140.000 € HT).

Ce qui porterait le coût prévisionnel opération TDC (Toutes Dépenses Confondues) à 13,35 M€ HT.

Afin de poursuivre les demandes de subventions et de les déposer au plus juste du coût d'objectif de l'opération, le plan de financement doit être mis à jour.

Ainsi, il est nécessaire de valider le nouveau plan de financement prévisionnel HT (hors acquisition foncière) :

DÉPENSES		RECETTES	
		Subvention sollicitée	
Travaux :	11.013.512 €	Conseil Régional	2.202.702 € (20 % hors frais de missions et travaux concessionnaires)
*Travaux préparatoires	188.300 €	Conseil Départemental de la Gironde	2.000.000 € (60 % hors frais de missions et équipements spécifiques et plafonné)
*Travaux déconstruction	169.900 €		
*Travaux de construction	8.850.040 €		
*Aménagements extérieurs	655.284 €		
*Aléas construction et variation de prix	1.084.988 €		
*Option solaire	65.000 €		
		Métropole	2.750.893 € (25 % honoraires, splashpad et autres frais) RI Piscines
		Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)	2.308.000 € (20 % montant subventionnable équipements compris) auprès de l'ADEME/Conseil Régional
Honoraires	1.687.222 €	Autofinancement du maître d'ouvrage	4.088.620 € (30,63 % du total)
Autres frais	589.481 €		
Travaux concessionnaires (réseau de chaleur)	60.000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>13.350.215 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13.350.215 €</b>

Assiettes de subvention par financeurs :

- \* CNDS : moins aménagements extérieurs, splashpad et aléas construction autres frais
- \* Métropole : moins honoraires, autres frais, splashpad
- \* Département : moins honoraires
- \* Région : moins honoraires, autres frais, VRD

Avis favorable de la commission Ville épanouie du 30 septembre 2020.

**Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**La Ville de Lormont,**

**Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;**

**Entendu le rapport de présentation,**

**Considérant** qu'il y a nécessité de valider le nouveau plan de financement prévisionnel ;

**DÉCIDE**

**Article unique :**

de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

**VOTE :**

**POUR :**

- 29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,
- 3 – Groupe « Lormont, Ville Française »,
- 2 - Groupe « Naturellement Lormont »,
- 1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

*Le maire, Jean TOUZEAU :*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

*\* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 5 octobre 2020

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le maire,**

**Jean TOUZEAU**